

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2015**

Présent : David EMERAUD, Florence PERRISSEZ, Stéphane VILLARD, Richard TESTA, Virginie SIGNOL, Pascal BLOND, Beatrice DI RAFFAELLE THUILLIER, Amandine MAISSE, Caroline PEAUCELLE, Laurent MAZARD

Absents : -

Excusé : Murièle MICHAUD

Secrétaire de séance : Virginie SIGNOL

Le quorum est atteint.

---

### **1/ Vote du taux de la taxe d'aménagement**

La part communale du taux de la taxe d'aménagement est maintenue à l'unanimité des présents (Amandine absente durant ce vote) au taux de 5% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016

### **2/ Subvention CCAS**

Le Maire propose d'allouer pour le fonctionnement du CCAS une subvention de 4000€.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

### **3/ Subvention Comité des fêtes**

Les chapiteaux sont soumis aux dispositions de l'arrêté du 23 janvier 1985. Ce texte impose aux chapiteaux susceptibles de recevoir plus de 50 personnes d'être homologués avant de pouvoir être utilisés.

Le Maire propose compte tenu des réticences du comité des fêtes à faire cette homologation une participation à hauteur de 50% du montant total des travaux de mise en conformité des chapiteaux avec un plafond maximum de 2000 €.

Après discussion, une participation à hauteur de 50% du montant total des travaux de mise en conformité des chapiteaux avec un plafond maximum de 1000 € est proposée. Cette dernière est soumise au vote.

Le conseil municipal procède au vote :

Pour : 7

Contre : 1

Abstention : 2

### **4/ Relais Service Public – CCBD**

Le Maire donne lecture de la délibération en date du 19 février 2014 prise par le conseil de la CCBD pour la modification des statuts afin d'exercer à la place des communes la compétence « relais service public ».

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le transfert de compétences proposé.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts de la CCBD notamment l'article 6.

## **5/ Changement d'adresse siège social CCBD**

Le Maire donne lecture de la délibération en date du 19 février 2014 prise par le conseil de la CCBD pour la modification des statuts afin de prendre en compte le changement d'adresse du siège de la CCBD à savoir le transfert au Parc d'activités les Balmes Dauphinoises.

Le conseil approuve le changement d'adresse de la CCBD à l'unanimité.

## **6/ Modification de l'organisation du temps scolaire rentrée 2015**

Afin de favoriser la mise en place des APC dans des conditions satisfaisantes pour les enfants tout en respectant les contraintes de la pause méridienne il a été proposé et voté en conseil d'école le 26 mars 2015 de ramener les horaires de début de cours à 8h20 le matin (accueil à 8h10) et de départ pour la demi-journée à 11h20. Cela permettrait de mettre en place les APC de 12h50 à 13h20 répondant à la demande des parents et des enseignants.

Le Maire propose un accord de principe, le conseil vote :

Pour : 9

Contre : 1